

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BÉZIE*, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Olivier BÉZIE

Nombre de conseillers	
En exercice .....	33
Présents .....	27
Votants .....	29

<b>DCM n°236/2023 - 8.9.3</b>	<b>VallonScènes - convention de partenariat avec les associations Saint-Mars Culture et Animation et Sonerion - signature</b>
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame TERRIEN

Le spectacle du 19 novembre 2023 « Ballade avec les sonneurs », programmé dans le cadre de la saison VallonScènes, est organisé en partenariat avec les associations Saint-Mars Culture et Animation et Sonerion. Aussi, il convient de signer une convention définissant les engagements de chaque partie dans la mise en œuvre dudit événement ainsi que les modalités de billetterie et la répartition des recettes.

Il est entre autres prévu que :

- l'association Saint-Mars Culture et Animation verserait la somme de 2 800,00 euros sur présentation d'une facture à l'association Sonerion ;
- les recettes seraient réparties de la manière suivante : jusqu'à 2 800,00 euros, elles seraient intégralement reversées à Saint-Mars Culture et Animation et au-delà de 2 800,00 euros, elles seraient partagées entre la commune (50%) et Saint-Mars Culture et Animation (50%).

Le projet de la convention, qui sera annexée à la présente délibération, a été transmis aux élus le 08 novembre 2023.

Madame TERRIEN précise que toutes les places sont vendues et que, de ce fait, le cachet payé par l'association Saint-Mars Culture et Animation lui sera remboursé par les entrées avec en plus un gain évalué à 600,00 euros, hors recettes du bar. Elle ajoute que la cotisation versée par la commune à l'association Celtomania sera aussi compensée par la recette qu'elle percevra sur les entrées.

Vu la délibération numéro 145/2023 en date du 20 juin 2023 arrêtant la programmation culturelle VallonScènes pour la saison 2023/2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, nécessaire à la mise en œuvre du spectacle « Ballade avec les sonneurs ».

Délibération publiée le 28 novembre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Olivier BÉZIE**



The image shows two circular official seals of the Commune de Vallons-de-l'Érdre, Loire Atlantique. Each seal features a central emblem depicting a landscape with a church and a windmill, surrounded by the text 'COMMUNE de VALLONS-DE-L'ERDRE' and 'LOIRE ATLANTIQUE'. Handwritten signatures in black ink are overlaid on the seals, corresponding to the names of the Mayor and the Secretary of the Meeting.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023  
Reçu en préfecture le 27/11/2023  
ID : 044-200078079-20231114-DCM\_2023\_236-DE